

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 16 Janvier 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO, M. BARRERA.

SECTEUR CHAMPIONNAT

A l'attention du SC MONDRAGON :

Vu vos nombreuses rencontres en retard, il faudra que votre match contre PIOLENC se joue en semaine au plus tôt.

Pour l'avenir, si votre stade demeure impraticable, il faudra trouver des stades de repli.

D4 :

Le match N° 24892480 : **SC MONDRAGON / MJC V BOLENE** du 15/01/2023 se jouera le 19/02 à 13H00.

Suite à 3 forfaits simples, **ST JEAN DU GRES 2** est déclaré Forfait Général.

VISAN JS 2 déclare Forfait Général.

SECTEUR COUPE

En réponse au club de BOULBON et pour information aux autres clubs concernés : les ¼ de Finale de toutes les coupes se joueront le 12 Mars 2023 avec **un tirage le 13 Février 2023** à la condition qu'il n'y ait pas d'autres perturbations dans le déroulement des championnats.